



Résilience

Bulletin d'information en **sécurité civile** du ministère de la Sécurité publique

Volume 2, numéro 1

Hiver - Printemps 2007

DOSSIER SPÉCIAL

S'outiller pour mieux gérer les crues
P. 7 à 12

Investissement de près de 55 M\$
pour prévenir les principaux risques naturels
P. 2

Plan national de sécurité civile
La mission Électricité
P. 3

Rupture de barrages sur la rivière du Lièvre
Travailler ensemble à une problématique commune
P. 14

Les premiers certificats d'agrément seront bientôt délivrés
P. 16

Et plus encore...



Mot du sous-ministre associé

Depuis de nombreuses années, les risques d'inondation menacent plusieurs régions du Québec. Les inondations survenaient alors, surtout au printemps, à la fonte des neiges. Au cours des dernières années, une nouvelle tendance a cependant été observée. En effet, on remarque que la crue des eaux se produit en d'autres saisons, même l'hiver. Les municipalités doivent donc être plus attentives aux indices et aux causes potentielles d'inondation sur leur territoire et prendre les mesures qui s'imposent pour protéger leurs citoyens.

Dans ce numéro, vous trouverez un dossier sur ce sujet. Je vous invite à le lire pour prendre connaissance notamment des outils et des technologies offerts pour prévenir les inondations et pour limiter leurs conséquences. Vous pourrez également être au fait des initiatives prises par les secteurs municipal, gouvernemental et privé dans la gestion de ce risque.

Afin de diminuer la vulnérabilité face aux inondations, il importe de partager ses connaissances et ses savoir-faire dans ce domaine. Du côté du Ministère, je vous assure que nous mettons tout en œuvre pour aider les municipalités et pour les soutenir, elles et leurs sinistrés, lors d'inondations et d'autres situations d'urgence.

Michel C. Doré

Sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
Coordonnateur gouvernemental en sécurité civile



Gestion des risques



Gestion des risques naturels

Le gouvernement du Québec innove en misant sur la prévention

En novembre dernier, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de près de 55 millions de dollars pour prévenir les principaux risques naturels et pour en atténuer les impacts.

En fait, cinq ministères ont uni leurs efforts pour élaborer un cadre de prévention novateur. Le ministère de la Sécurité publique coordonne les travaux en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère des Affaires municipales et des Régions, le ministère des Transports et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Ce cadre de prévention marque un virage important dans la gestion de différentes manifestations naturelles, tels les mouvements de sol, les inondations et l'érosion du littoral. Il mise sur la prévention et sur l'amélioration de la connaissance et de la gestion des risques afin de réduire de façon substantielle les risques de pertes de vie et de dommages aux biens et aux infrastructures. Soulignons que les interventions seront réalisées de concert avec le milieu municipal et les intervenants régionaux, portant l'investissement total à près de 75 millions de dollars.

Les interventions
seront réalisées
de concert avec le milieu
municipal
et les intervenants
régionaux.

Une approche en trois étapes

Le cadre préconise une approche en trois étapes. La première étape établira un portrait des risques auxquels une région est exposée. La deuxième permettra aux municipalités aux prises avec des problèmes liés aux risques naturels de mieux planifier l'aménagement de leur territoire dans les zones identifiées à risque. Les municipalités examineront aussi l'ensemble des solutions possibles sur la base d'analyses coûts-avantages, pour ensuite établir les meilleurs choix d'intervention pour la prévention et l'atténuation des risques. Enfin, la dernière étape vise à mettre en œuvre la meilleure solution applicable pour chaque milieu.

Information :

Ministère de la Sécurité publique
Sylvie Mathurin
Chef du Service de l'atténuation des risques
Direction de la gestion des risques
418 643-2433
1 888 643-2433 (sans frais)

Portail Québec

www.gouv.qc.ca/portail/quebec, rubrique *Actualité gouvernementale*,
section *Fil de presse*
Recherche par date : 30 novembre 2006



Gestion des risques

Plan national de sécurité civile La mission Électricité

Par Richard Chabot, Hydro-Québec

En situation de sinistre, alors que les pannes de longue durée peuvent représenter un risque pour la population, Hydro-Québec doit, en collaboration avec d'autres partenaires, rétablir le service électrique afin de répondre aux besoins prioritaires. Voilà pourquoi la mission Électricité a été intégrée au *Plan national de sécurité civile*.

Les responsabilités d'Hydro-Québec

- Anticiper et évaluer l'impact de la catastrophe sur le réseau afin de déterminer les mesures à prendre et, au besoin, coordonner les opérations préventives pour en limiter les effets.
- Évaluer les besoins en électricité après le sinistre en fonction des priorités convenues, évaluer les ressources disponibles et préparer un plan de contingence.
- Mobiliser les intervenants et coordonner les opérations de remise en service.

Rétablir le service électrique

En situation de sinistre, Hydro-Québec a besoin de la collaboration de partenaires pour rétablir le service électrique : les entreprises de production, de transport et de distribution d'énergie ainsi que les membres de l'Organisation de la sécurité civile du Québec, responsables de différentes missions du *Plan national de sécurité civile*. Par exemple, le ministère des Transports du Québec, en vertu de sa mission Transport, pourrait venir en aide à Hydro-Québec en se chargeant de l'ouverture des routes et de la signalisation. Par l'intermédiaire de sa mission Évacuation massive, réintégration et sécurité, la Sûreté du Québec pourrait, quant à elle, escorter le personnel ou l'équipement d'Hydro-Québec lorsque la situation le requiert.

Gérer l'offre et la demande de génératrices

Bien qu'Hydro-Québec ne soit pas un fournisseur de génératrices, la société dispose d'un parc lui permettant de subvenir aux besoins essentiels. En situation de sinistre, Hydro-Québec assure la gestion, l'approvisionnement et le déploiement des génératrices de moyenne et de grande puissance disponibles dans son parc ou réservées auprès de fournisseurs privés. Les génératrices sont réparties en fonction des priorités établies par l'Organisation régionale de sécurité civile et l'Organisation de la sécurité civile du Québec. Précisons que, à la suite d'une entente conclue avec le ministère de la Sécurité publique, ce dernier peut autoriser la réservation de génératrices auprès de fournisseurs privés.

La procédure à suivre

La demande de génératrices ne doit pas être adressée directement à Hydro-Québec. En cas de sinistre, la municipalité ou le ministère qui aurait besoin de génératrices pour satisfaire aux besoins essentiels d'un hôpital, par exemple, doit adresser sa demande soit à l'Organisation régionale de sécurité civile de son territoire en communiquant avec son représentant, soit à l'un des responsables de la permanence au Centre des opérations gouvernementales du ministère de la Sécurité publique. Précisons que, pour joindre le centre, les partenaires doivent composer le 418 528-1666 ou le 1 866 650-1666 (sans frais).

La demande de génératrices ne doit pas être adressée directement à Hydro-Québec.



Photo : Hydro-Québec

Hydro-Québec dispose d'un parc de génératrices lui permettant de subvenir aux besoins essentiels.

La demande est évaluée et priorisée en fonction de l'utilisation que la municipalité ou le ministère compte faire des génératrices. Bien évidemment, les responsables de la sécurité civile accorderont la priorité à ceux qui fournissent des services essentiels. L'Organisation régionale de sécurité civile tient également compte des délais estimés par Hydro-Québec pour rétablir le service électrique. Les demandes acceptées lui sont ensuite transmises.

Hydro-Québec valide les spécifications techniques auprès de la municipalité et vérifie la disponibilité des génératrices. Elle rédige ensuite un contrat clé en main, incluant la livraison, l'installation, l'entretien et l'alimentation en carburant. Ce contrat, transmis par télécopieur, doit être signé par la municipalité ou le ministère. Lorsque les génératrices ne sont plus nécessaires, Hydro-Québec les récupère et facture le requérant pour l'ensemble des services offerts.

Information :

Hydro-Québec
M. Richard Chabot, chef – Plan d'urgence corporatif
chabot.richard@hydro.qc.ca



Gestion des risques

Plan de sécurité civile municipal

Les intervenants démystifient le concept de « mission »

Par Karine Lemaire

En septembre dernier, l'Association de sécurité civile du Québec a proposé à près de 80 participants de démystifier le concept de « mission ». Il s'agit d'un concept qui peut être utilisé par toutes les municipalités.

Pour l'occasion, les participants ont été divisés en six groupes, chacun d'eux devant analyser un sinistre en particulier. L'atelier animé par un des directeurs de l'Association de sécurité civile du Québec, M. Jean-Paul Renaud, a attiré notre attention : les crues hivernales.

Quoi faire?

En situation de crues hivernales, M. Renaud a demandé à la dizaine de participants ce qu'ils feraient pour assurer la sécurité de la population et le maintien des services essentiels. Pour les circonstances, les intervenants ont dû se mettre dans la peau d'un responsable des mesures d'urgence d'une municipalité. Voici ce qui est notamment ressorti de la discussion :

- « On devrait analyser le risque et prendre des mesures immédiates pour en réduire les conséquences », lance le coordonnateur municipal de la sécurité civile à la Ville de Terrebonne, M. Alain Dupré.
- « Il faudrait communiquer avec les villes avoisinantes pour savoir si elles ont déjà vécu la même situation que nous. Nous pourrions ainsi partager nos connaissances et en profiter pour prévenir les effets dominos », note le pompier du Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Catherine, M. Stéphane Renaud.
- « Il est primordial de tenir informés de la tournure des événements à la fois les autorités municipales et le Centre des opérations gouvernementales du ministère de la Sécurité publique », ajoute M. Dupré.
- « D'après l'information recueillie au départ, il faudrait faire un constat préliminaire de l'ampleur de la situation avant de déployer les effectifs sur le terrain », ajoute à son tour M. Renaud.

Bien évidemment, plusieurs autres pistes de solution ont été mentionnées par les participants, dont celles qui se rapportent à l'hébergement des sinistrés, à la communication et à la circulation.

Des missions qui se recoupent

Les participants ont ensuite regroupé les activités et services auparavant énumérés sous forme de missions. En temps de crise, ce regroupement leur permettra d'organiser leurs activités et de coordonner leurs actions. Les missions retenues par chacun des

six groupes ont été partagées en séance. Tous se sont vite aperçus que plusieurs missions étaient communes à tous les ateliers. « On remarque que les missions s'entrecoupent, peu importe le sinistre auquel on fait face. Les missions s'adaptent selon les activités et le type de situation, qu'il s'agisse d'une crue hivernale ou d'un déraillement de train », souligne le vice-président de l'Association de sécurité civile du Québec, M. François Légaré.

Les missions municipales les plus courantes

- Aide aux sinistrés
- Communication
- Transport
- Maintien des services essentiels
- Santé

Notons que les missions municipales sont quelque peu différentes des quinze missions gouvernementales décrites dans le *Plan national de sécurité civile*. « Les missions gouvernementales sont étroitement liées aux activités et services des ministères et organismes. Au contraire, les missions municipales ne sont pas automatiquement calquées sur la structure municipale. Il faut en tenir compte dans l'élaboration du plan de sécurité civile et dans le partage des rôles et responsabilités de chacun en cas de crise », explique Jean-Paul Renaud, aussi policier inspecteur au Service de protection des citoyens de Ville de Laval. Ainsi, le service des loisirs d'une municipalité pourrait assumer la gestion de deux missions, soit la mission Communication et la mission Aide aux sinistrés, par exemple.



Photo : Karine Lemaire

L'atelier animé par le directeur de l'ASCQ, M. Jean-Paul Renaud, traitait des crues hivernales.



Le plan de sécurité civile

Les participants ont enchaîné en réfléchissant aux étapes de réalisation d'un plan de sécurité civile municipal, toujours en privilégiant l'approche par « mission ». « La rédaction du plan devrait être sous la responsabilité de la direction générale », propose le coordonnateur municipal de la sécurité civile à la Ville de Terrebonne.

Pour chacune des missions

- Nommer un responsable
- Désigner un substitut
- Préciser le statut du responsable et du substitut dans l'organisation
- Décrire les activités et services
- Déterminer les différents participants et partenaires
- Préciser les interdépendances entre les missions

« Avant de concevoir un tel plan, demandons-nous quelles sont nos obligations. En nous basant sur la *Loi sur la sécurité civile*, présentons et faisons valoir nos grandes orientations. Justement, cette loi stipule que les autorités régionales devront éventuellement élaborer des schémas de sécurité civile. Puisque le plan de sécurité civile découle de ces schémas, mettons immédiatement les efforts nécessaires pour déterminer les risques présents sur notre territoire. C'est une étape cruciale », ajoute M. Dupré. Selon la majorité des participants, il importe également de développer une culture de sécurité civile, d'obtenir les fonds nécessaires à la mise en œuvre du plan de sécurité civile et de doter la municipalité d'une organisation de sécurité civile stable. « Les gens doivent participer activement au développement de ce plan. Entre autres, chacun devrait savoir où il se situe dans ce plan et en quoi consiste son rôle, au cas où il serait mobilisé », souligne un ingénieur de la Ville de Beaconsfield, M. Patrice Boileau. De l'Association de sécurité civile du Québec, M. Jean-Paul Renaud ajoute qu'il vaut mieux éviter d'attribuer plusieurs rôles à une même personne, car elle sera sûrement débordée si un sinistre survenait. Pompier au Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Catherine, M. Stéphane Renaud propose même des rencontres entre les intervenants et les citoyens. « Ils peuvent nous informer sur les caractéristiques distinctives du territoire, puisqu'ils y habitent. Ce sont de bonnes sources d'information à privilégier », dit-il.

Enfin, les différents groupes ont partagé leurs plus grandes préoccupations. Parmi elles, notons l'importance de désigner des personnes-ressources qui possèdent les compétences nécessaires pour collaborer à la réalisation des plans de sécurité civile et qui ont la capacité d'assumer le stress lié à la gestion d'un sinistre. Un autre groupe relevait la difficulté à prévoir l'imprévisible en s'appuyant sur les plans préparés en vue des différents scénarios possibles. Un autre trouvait important d'avoir l'appui de la haute direction et de susciter son intérêt. Enfin, d'autres participants trouvaient important de bien connaître les capacités de chaque organisation en matière de ressources humaines, financières et matérielles.

Rappelons finalement que l'Association de sécurité civile du Québec compte une centaine de membres provenant de tous les milieux de

la sécurité civile. Mise sur pied il y a maintenant un an, l'association souhaite, par l'intermédiaire d'activités comme celle-ci, devenir une plaque tournante et un forum de discussion sur la sécurité civile, la gestion des risques et d'autres domaines connexes. Pour devenir membre, il suffit de remplir le formulaire d'adhésion diffusé dans le site Internet de cette association à l'adresse www.ascq.org, sous la rubrique *Devenir membre*.

Information :

Jean-Paul Renaud
 Directeur de l'Association de sécurité civile du Québec
 450 978-6888, poste 5602
j-p.renaud@ville.laval.qc.ca
www.ascq.org

Les 15 missions du *Plan national de sécurité civile*
Résilience, Volume 2, numéro 1, Hiver – Printemps 2007, p. 6



À l'agenda

Séminaire sur la sécurité aérienne au Canada

Dates : Du 30 avril au 2 mai 2007
Lieu : Hôtel Hilton Lac-Leamy à Gatineau
Thème : *L'évaluation du rendement en matière de sécurité dans un cadre de gestion des risques*

Site Web :
www.tc.gc.ca/aviationcivile/securitedusysteme/ssac/propos.htm

Colloque sur les risques naturels au Québec

Date : Le 9 mai 2007
Lieu : Université du Québec à Trois-Rivières
Information : www.geo.uqam.ca
Inscription : www.acfas.ca, rubrique *Congrès annuel*

Semaine de la protection civile

Date : Du 6 au 12 mai 2007
Thème : *72 heures... Votre famille est-elle prête?*
Site Web : www.semainepc.ca



Gestion des risques

Erratum

Les 15 missions du Plan national de sécurité civile

(B.M.) Dans le numéro précédent, une erreur s'est glissée dans l'article intitulé *Le gouvernement du Québec se dote d'un Plan national de sécurité civile*.

En effet, la mission Électricité avait été omise dans l'énumération des quinze missions du plan qui apparaissaient dans l'encadré. De plus, il y était mentionné la mission Eaux et la mission Matières dangereuses et résiduelles, alors qu'il aurait fallu lire Eaux, matières dangereuses et résiduelles. Voici, à nouveau, la liste des quinze missions du *Plan national de sécurité civile*. Acceptez nos excuses.

Les 15 missions du PNSC

1. Activités économiques
2. Aide financière
3. Bioalimentaire
4. Communication
5. **Eaux, matières dangereuses et résiduelles**
6. **Électricité**
7. Énergie
8. Évacuation massive, réintégration et sécurité
9. Habitation
10. Réseaux de télécommunications
11. Santé
12. Soutien à l'OSCQ
13. Soutien aux services aux sinistrés
14. Soutien technique aux municipalités
15. Transport

Information :

Plan national de sécurité civile
www.msp.gouv.qc.ca/secivile, sous la rubrique OSCQ



Le Québec se prépare à une éventuelle pandémie d'influenza

La planification gouvernementale

(F.B.) Le *Plan gouvernemental en cas de pandémie d'influenza* et le *Plan de communication du gouvernement du Québec en cas de pandémie d'influenza*, tous deux complémentaires au *Plan national de sécurité civile*, ont été déposés le 30 novembre 2006 à l'Organisation de sécurité civile du Québec. Les ministères et organismes du gouvernement du Québec veillent présentement à bonifier tous les aspects opérationnels qui permettront la mise en œuvre du plan gouvernemental. Les organisations régionales de sécurité civiles ont, elles aussi, tenu diverses rencontres dans le but de se préparer et de sensibiliser leurs partenaires à l'échelle régionale. Le but : amener tous les acteurs de la société à se préparer à faire face à une pandémie, notamment pour assurer le maintien des services essentiels à la population. Ces rencontres se poursuivent notamment auprès des partenaires municipaux et du secteur privé.

Le maintien des services essentiels

(J.-M.N.) En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, les ministères et certains organismes du gouvernement du Québec ont élaboré en 2006 leur plan de maintien des services essentiels en cas de pandémie d'influenza. Cette démarche se poursuivra en 2007 auprès des organismes qui n'ont pas encore été joints. Cet effort de préparation a été élargi au monde municipal, au réseau de l'éducation, au réseau des services de garde et au secteur privé (entreprises). Pour les soutenir, des guides ont été réalisés par différents ministères : le *Guide pour l'élaboration du Plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza à l'intention des municipalités*, le *Guide de planification des services essentiels dans les établissements d'enseignement et les organismes scolaires en cas de pandémie d'influenza* et le *Guide de planification de la continuité des opérations pour les entreprises en cas de pandémie d'influenza*. De plus, des documents complémentaires destinés aux employeurs et aux salariés ont été réalisés par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Commission de la santé et de la sécurité du travail et la Commission des normes du travail. Ceux-ci abordent les mesures de prévention et certains aspects de la gestion des ressources humaines en période de pandémie.

Toute l'information dans Internet

(F.B.) Le *Plan gouvernemental en cas de pandémie d'influenza* ainsi que les guides servant à soutenir les organismes dans l'élaboration d'un plan de maintien des services essentiels pourront être consultés dans le site Internet www.pandemiequebec.gouv.qc.ca. Ce site demeurera l'un des principaux outils d'information des autorités gouvernementales au cas où une pandémie serait déclarée. Au besoin, d'autres moyens d'information plus traditionnels seront déployés.

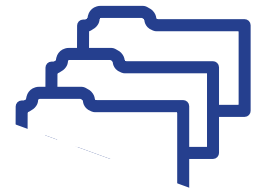
Information :

www.pandemiequebec.gouv.qc.ca

Dossier spécial : *Comment le Québec se prépare-t-il à une éventuelle pandémie d'influenza?*
Résilience, Automne 2006 – Hiver 2007, p. 11 à 20
www.msp.gouv.qc.ca/secivile, rubrique Publications



Photo : MSSS



DOSSIER SPÉCIAL

S'OUTILLER POUR MIEUX GÉRER LES CRUES

L'inondation au Québec

Un risque, saison après saison

Collaboration spéciale

Par le passé, les inondations au Québec concernaient essentiellement les crues printanières, souvent associées à des débâcles de glace. Toutefois, depuis une dizaine d'années, les sinistres associés aux crues augmentent et surviennent en toutes saisons.

Bien que le phénomène soit connu depuis longtemps, les inondations printanières demeurent difficiles à prévoir avec précision, car les conditions météorologiques influencent directement le déroulement des événements. En hiver, des redoux ou des vagues successives de gel et de dégel peuvent provoquer des débâcles hâtives ou générer du frazil susceptible de créer des embâcles. En été ou en automne, par exemple, des orages ou des systèmes de précipitations stationnaires sur de longues périodes, voire plusieurs jours, peuvent notamment rendre les réseaux d'égouts insuffisants.

Une étroite surveillance

La prévention des inondations s'effectue par la surveillance de certains cours d'eau vulnérables aux inondations, notamment ceux situés en bordure d'une plaine inondable peuplée. Cette surveillance s'exerce lors de périodes de crue, notamment au printemps, par les municipalités concernées, les directions régionales de la sécurité civile, le Centre des opérations gouvernementales du ministère de la Sécurité publique ou encore des ministères ou organismes particuliers.

Une aide financière de 530 M\$

Les inondations causées par le dégel printanier ou des pluies abondantes font partie des principaux sinistres naturels pour lesquels le ministère de la Sécurité publique octroie une aide financière. Depuis 1974, le Ministère a mis en œuvre 103 programmes d'aide financière pour aider les sinistrés victimes d'inondation, pour un total de 530 millions de dollars accordés. C'est près de la moitié des sommes attribuées, tous types de risques confondus.

Une mine d'information

Le site Internet du Ministère propose de l'information pour aider les citoyens ou les municipalités à faire face aux inondations, avant, pendant ou après l'événement. Il traite aussi des programmes d'aide financière accordée aux sinistrés. On y apprend notamment que, en cas de dommages subis non assurables, la responsabilité revient à la municipalité d'adresser une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique.

- Dépliant *Que doit-on faire après des pluies abondantes ou des inondations?* : www.msp.gouv.qc.ca/secivile, rubrique *Publications*
- Dépliants sur l'aide financière : www.msp.gouv.qc.ca/secivile, rubriques *Aide financière* et *Publications*

Portail Québec, la porte d'entrée du gouvernement du Québec, héberge également une section intitulée *Que faire avant, pendant et après un sinistre*. On la trouve à l'adresse www.securite.info.gouv.qc.ca, rubrique *AGIR, selon le sinistre*, section *Cinq autres sujets*.



Centre des opérations gouvernementales

De nombreux outils pour surveiller les crues

Par Erik Racine

Chaque année, le Centre des opérations gouvernementales du ministère de la Sécurité publique participe activement à la surveillance et à la gestion des inondations.

Les outils du centre

En collaboration avec divers partenaires, le Centre des opérations gouvernementales surveille étroitement les risques d'inondation à l'aide de plusieurs outils. Dès qu'une situation problématique survient, il peut alors rapidement aviser les intervenants d'urgence concernés pour qu'ils puissent se mobiliser.

Une expertise en hydrologie et en hydraulique

Une collaboration étroite existe entre le centre des opérations et le Centre d'expertise hydrique du Québec du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le centre d'expertise lui fournit certains services spécialisés, comme l'expertise-conseil lors de situations d'urgence liées aux embâcles ainsi que l'exploitation du système de prévision de fonte de neige et du ruissellement printanier. Un ingénieur de garde du centre d'expertise peut être joint en tout temps pour de l'information sur l'exploitation des barrages publics.

Bulletin et tableau de fonte et de ruissellement

Un bulletin et un tableau de fonte et de ruissellement sont diffusés quotidiennement par le Centre d'expertise hydrique du Québec. Ils renseignent le centre des opérations sur divers paramètres régionaux pour les dernière et prochaine 24 heures. Certains indices sont ainsi suivis quotidiennement lors de risques d'inondation, tels les maximums et minimums de température, les taux de ruissellement et les quantités de précipitations.



S'OUTILLER POUR MIEUX GÉRER LES CRUES



Photo : Steve Boivin

Vue d'ensemble du Centre des opérations gouvernementales du Ministère

Prévisions hydrologiques

Afin d'aider à régulariser les débits d'eau, des outils de prévision ont été mis au point par le Centre d'expertise hydrique du Québec pour les cours d'eau sur lesquels il y a présence de barrages.

Alerte d'onde de tempête

Le centre des opérations est également à l'affût des alertes de déferlement de vagues diffusées par Environnement Canada en collaboration avec l'Institut Maurice-Lamontagne (Pêches et Océans Canada), car elles peuvent affecter les couverts de glace, les berges et parfois causer des surcotes d'inondation.

Outils météorologiques

Le Centre de prévision des intempéries d'Environnement Canada produit et met à la disposition du centre des opérations des cartes spécifiques d'accumulation de pluie prévue ainsi qu'un numéro de téléphone accessible en tout temps afin de joindre un météorologue spécialisé dans les temps violents.

Travaux de déglacement

En coordination avec le Ministère, la Garde côtière canadienne procède aux travaux de déglacement des embouchures de divers cours d'eau. De plus, un bulletin d'information, produit par la Direction des services régionaux du Ministère, informe les municipalités riveraines concernées et les partenaires gouvernementaux de l'avancement des travaux, de l'état de situation sur le fleuve et des prévisions de déglacement.

Géomatique et cartographie des zones sensibles

Au besoin, des géomaticiens peuvent cartographier des secteurs touchés par les inondations ou qui requièrent des travaux de déglacement. De plus, le centre des opérations dispose d'une base de données contenant la cartographie des zones inondables en fonction des crues de récurrence pour plusieurs secteurs cartographiés du Québec.

Neptune 4 et Géoconférence

Le centre des opérations bénéficie de deux outils de traitement de l'information et de géomatique interactifs et en ligne qui améliorent la coordination des interventions sur le terrain et le suivi des événements par les autorités de la sécurité civile et leur partenaires : Neptune 4 et la Géoconférence.

L'aide aux municipalités

Le Centre des opérations gouvernementales met aussi à la disposition des municipalités et des intervenants des données pouvant leur servir à gérer le risque d'inondation. L'information est accessible et mise à jour régulièrement dans le site Internet du Ministère.

Site Internet du Ministère

Les données de débits et de niveaux d'eau de plusieurs cours d'eau jugés à risques d'inondation peuvent être consultées dans le site Internet du Ministère, à l'adresse www.msp.gouv.qc.ca/secivile, durant la période de surveillance des crues printanières. Elles sont présentées sous forme de tableaux et de cartes. Ces données proviennent, entre autres, du Centre d'expertise hydrique du Québec, du Service météorologique du Canada, du Service hydrologique du Canada et d'Hydro-Québec.

Application débits/niveaux du centre des opérations

La compilation des diverses données servant à alimenter la section « Surveillance des crues printanières » du site Internet du Ministère se fait à partir d'une application informatique conçue au centre des opérations. L'application fonctionne toute l'année et détecte automatiquement le dépassement de certains seuils prédéterminés.

Comités de bassins (inondations)

Des comités de bassin regroupant des observateurs sur le terrain ont été constitués afin d'améliorer la surveillance des cours d'eau. En période de crues printanières, les observateurs se servent d'un formulaire informatisé pour indiquer l'information observée sur leur territoire respectif. Les bureaux régionaux de sécurité civile mettent en commun l'information colligée afin de dresser le portrait global de la rivière.

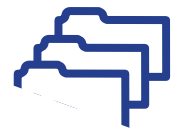
Voilà autant de moyens mis à la disposition du Centre des opérations gouvernementales et des municipalités pour les aider à anticiper ou à signaler le plus rapidement possible une inondation ou un risque d'inondation. Ces outils favorisent également une gestion plus efficace de ces événements.

Information :

Pour les citoyens :
418 643-3256
1 866 776-8345

Pour les partenaires :
418 528-1666
1 866 650-1666

veille@msp.gouv.qc.ca
www.msp.gouv.qc.ca/secivile



Région de Lanaudière

Un système de surveillance des crues et de partage d'information

Par Karine Lemaire

Pour mieux gérer son risque d'inondation, la région de Lanaudière a mis au point un système de surveillance des crues et de partage d'information à deux volets : un processus d'échange d'information et un procédé d'alerte téléphonique. Un système efficace et rapide!

En 1998, la région de Lanaudière a vécu des inondations catastrophiques. Cette forte crue a sonné l'alarme et justifié la mise au point d'un système permettant aux différents intervenants de mieux gérer les crues et leurs conséquences le long des rivières L'Assomption, Noire et Ouareau. D'ailleurs, c'est grâce à ce système que le Comité de gestion de la rivière Ouareau a obtenu une mention d'honneur dans la catégorie *Préparation – volet exercice*, en 2000, à l'occasion du Mérite québécois de la sécurité civile. Le ministère de la Sécurité publique reconnaissait alors l'initiative du comité dans la planification et l'exécution d'un exercice de simulation visant à tester cette nouvelle façon de faire.

Dans le passé

Rappelons d'abord que, avant 1993, la région de Lanaudière, comme la majorité des régions du Québec, utilisait un système de gestion des crues par lequel l'information circulait de façon unidirectionnelle. « À cette époque, les instances gouvernementales prenaient l'information reçue des observateurs attirés à la surveillance des rivières dans quatre des six MRC de la région sans retour synthèse. Les municipalités et les intervenants concernés, notamment les opérateurs de barrages, auraient aimé détenir cette information », raconte le conseiller du Bureau régional de la sécurité civile du Ministère à Joliette, M. Jean-Pierre Tremblay.

Après 1993, le système de surveillance et de gestion utilisé par les intervenants concernés de la région est devenu bidirectionnel. « Les observateurs exercent toujours leur fonction. Toutefois, le lien qu'ils entretiennent avec les autorités gouvernementales est dorénavant à double sens », ajoute-t-il.

La période de transition

Malgré les améliorations apportées à compter de 1993, la région de Lanaudière est allée encore plus loin dans sa démarche et a récemment bonifié sa façon de faire en mettant sur pied un processus d'information et de gestion dit « ouvert ». « D'abord, l'équipe de travail, composée des municipalités de Saint-Donat et de Crabtree ainsi que des propriétaires des barrages Papiers Scott et d'Algonquin Power, a mis beaucoup d'efforts et de travail à élaborer l'embryon du modèle », précise l'initiateur du projet, M. Tremblay. La visite des trois ouvrages de retenue sur la rivière Ouareau a permis aux opérateurs de faire connaissance. Ce petit groupe a ensuite établi une procédure pour harmoniser les manœuvres des barrages. Une fois le modèle de gestion de barrages défini, il a été présenté à toutes les municipalités du bassin versant de la rivière Ouareau. « À cet instant, les municipalités ont, elles aussi, été intégrées à la gestion des crues. Une étude hydraulique, commandée au ministère de

Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, visait à mieux connaître le bassin versant de la rivière Ouareau. Le modèle de gestion a été testé pour la première fois au printemps 1999, après près de deux ans de préparatifs », se réjouit M. Tremblay.



Photo : Jean-Pierre Tremblay, MSP

Les étapes d'élaboration

1. Harmoniser les manœuvres des différents ouvrages de retenue
2. Implanter le système d'échange d'information
3. Élaborer le procédé d'alerte téléphonique

Le système « ouvert »

À compter de 1998, les différents partenaires concernés par la gestion des conséquences des inondations dans la région de Lanaudière ont été intégrés au projet : les municipalités, les industries et les autorités gouvernementales. De plus, la région a recensé tous les secteurs où pourraient se former des embâcles et les a identifiés sur une carte. C'était, pour elle, l'occasion de bien connaître son milieu. Depuis que le système « ouvert » a été mis en place et que la communication entre les divers intervenants a été optimisée, la fluctuation des niveaux d'eau est mieux régularisée et, par conséquent, moins dommageable pour les riverains toute l'année durant.

« Maintenant habitués à prévoir les risques d'inondation, les intervenants voient le coup venir. Ils peuvent ainsi prendre à temps les mesures nécessaires pour évacuer les résidents », indique M. Tremblay. Dorénavant, l'information recueillie dans la région est accessible, chaque printemps, dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique sous la forme d'un tableau





S'OUTILLER POUR MIEUX GÉRER LES CRUES

de niveaux/débits d'eau. « Depuis que l'information circule, les propriétaires de barrages sont conscients de l'impact régional de leurs manœuvres. Dorénavant, sachant qu'un embâcle est en formation, ils s'empressent, par exemple, de réduire le débit d'eau ou de retarder l'ouverture des portes d'évacuation », ajoute-t-il.

Les avantages du système ouvert

- Communication améliorée entre les opérateurs de barrage
- Connaissance du bassin versant
- Système d'échange d'information
- Procédé d'alerte téléphonique
- Circulation d'information valide
- Meilleure gestion des crues

Le processus d'échange d'information

Le premier volet conçu pour gérer les crues dans Lanaudière consiste en un processus d'échange d'information sur l'état des rivières. Ce mécanisme permet aux partenaires d'échanger de l'information entre eux. Ils peuvent ainsi être mis au courant en tout temps si, par exemple, une fissure se crée sur un couvert de glace ou que le niveau d'eau d'une rivière baisse de quatre pouces durant la nuit. Les partenaires riverains (les municipalités et les industries) sont alors responsables de livrer de l'information à ceux qui élaborent l'état de situation et prédisent l'écoulement des rivières, entre autres le Centre d'expertise hydrique du Québec et le Centre des opérations gouvernementales du Ministère. « Ce processus d'échange d'information permet aux municipalités et aux industries d'anticiper et de gérer plus efficacement les inondations consécutives aux débordements des rivières des trois bassins versants », explique le conseiller. L'information transmise par les partenaires riverains est recueillie, regroupée sur une même feuille et transmise aux différents partenaires par courrier électronique par l'intermédiaire de la Direction régionale de la sécurité civile Montréal, Laval, Laurentides et Lanaudière.

Le type d'information transmise

- Présence ou non d'un couvert de glace (partiel ou non)
- Présence ou non d'un embâcle (longueur en mètres)
- Niveau d'eau à la hausse ou à la baisse (en mètres)
- Numéros de téléphone d'urgence
- Débit d'eau en m³/s
- Nombre de poutres enlevées ou remplacées aux portes des évacuateurs de digues

Les procédés d'alerte téléphoniques

Le second volet est un procédé d'alerte téléphonique. « Ce procédé, très rapide et fiable, donne à chaque partenaire la responsabilité de déclencher une chaîne d'alerte téléphonique, de l'amont

vers l'aval de la rivière, dans le cas où il soupçonnerait un risque d'inondation », indique le conseiller. Pour que ce procédé soit à point, les partenaires réalisent chaque année un exercice pratique coordonné par le Bureau régional de la sécurité civile de Joliette. Celui-ci met régulièrement à jour la banque de numéros de téléphone d'urgence pour joindre les personnes-clés chez les partenaires en cas d'urgence. « Les partenaires ressentent le besoin de se préparer adéquatement à faire face à une telle éventualité. Voilà pourquoi ils participent activement à cette activité », ajoute M. Tremblay.

Il existe deux procédés d'alerte téléphonique. L'un, pour les cours d'eau sans barrages, l'autre, pour les cours d'eau avec barrages. Ce dernier procédé permet à l'initiateur de la chaîne téléphonique de transmettre l'alerte aux partenaires en aval et en amont. Dans les deux cas, le Centre des opérations gouvernementales du Ministère est parmi les premiers à recevoir de l'information sur le risque imminent.

Ce système de gestion des crues à deux volets est mis en branle chaque année, avant les crues printanières. Le restant de l'année, il est activé au besoin, cours d'eau par cours d'eau, en fonction des crues provoquées par les épisodes de précipitations abondantes estivales. Le signal d'activation du système est donné par le Bureau régional de la sécurité civile de Joliette. « Chaque partenaire reçoit une télécopie lui annonçant que, dès maintenant, le bureau régional lui demande de surveiller les cours d'eau et de lui transmettre toute information pertinente par écrit », explique M. Tremblay. Le bureau régional a alors notamment pour mandat de rassembler toute l'information reçue, d'y ajouter quelques données pertinentes, dont les prévisions de ruissellement occasionné par la fonte de la neige et la quantité de précipitations de pluie attendue, et de retourner l'information consolidée aux partenaires concernés.

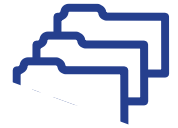
Les comités de gestion

Puisque chaque rivière traverse plusieurs municipalités et touche plusieurs industries, ministères et propriétaires de barrage, des comités de gestion ont dû être mis sur pied, à savoir un par rivière importante. Au printemps, avant les premières crues, chaque comité se réunit pour faire le bilan du dernier hiver. « Nous discutons, entre autres, des amoncellements de glace déjà en place, de l'épaisseur des couverts de glace et de la neige au sol. Nous revoyons aussi, si nécessaire, les procédures à suivre en cas de crues. On s'assure ainsi que le système de surveillance et de gestion des crues est prêt », souligne le conseiller. Un exercice de simulation en deux temps est également organisé chaque année : la première rencontre avec les partenaires de la rivière Ouareau et la seconde avec les partenaires des rivières L'Assomption et Noire.

L'aide externe

Deux des trois municipalités du Grand Joliette, Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies, se dotent notamment des services des experts de l'entreprise Hydro-Météo pour suivre l'évolution de la rivière L'Assomption. « Notre programme de surveillance et de prévision des crues couvre ces municipalités toute l'année. Elles n'ont plus à se soucier de la rivière L'Assomption et reçoivent, grâce à nos différents bulletins, toute l'information nécessaire pour la prise de décision rapide », précise le directeur





d'Hydro-Météo, M. Pierre Corbin. Notons qu'Hydro-Météo a, entre autres, produit un patron d'affaiblissement des couverts de glace et étudié cette portion de la rivière au fil des ans. « Elle peut donc déterminer l'épaisseur des glaces, prévoir les problèmes et les résoudre, ou à tout le moins les atténuer, notamment en effectuant des trous dans la glace », conclut M. Tremblay.

Le suivi nécessaire

- La formation
- Les exercices
- La rencontre des partenaires avant le printemps
- La rencontre de rétroaction à la fin des opérations

Malgré la mise sur pied de ce système de gestion permettant une meilleure gestion des crues et l'aide qu'elle reçoit des organismes d'experts, la région de Lanaudière est toujours à risque d'inondation. Toutefois, elle est fière pour ses citoyens d'avoir réduit de façon importante les fluctuations du niveau d'eau de ses principales rivières. Souhaitons que cette belle initiative inspire d'autres régions.

Information :

M. Jean-Pierre Tremblay
Conseiller en sécurité civile
Bureau régional de sécurité civile de Joliette
450 757-7996



Photo : Sophie Latreille, Hydro-Météo

Le couvert de glace peut être affaibli grâce à des milliers de trous.

Création d'un Comité interministériel permanent sur la gestion des inondations

Par Ève Deshaies

Les inondations représentent un risque important pour les populations riveraines du Québec. Avec plus ou moins d'intensité, elles touchent au moins une région chaque année et peuvent se produire à tout moment. Au printemps 2006, l'Organisation de sécurité civile du Québec a donné l'aval à la création du Comité interministériel permanent sur la gestion des inondations. Il est composé des ministères des Affaires municipales et des Régions, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, des Ressources naturelles et de la Faune, de la Santé et des Services sociaux, de la Sécurité publique, des Transports ainsi que du Centre d'expertise hydrique du Québec, d'Hydro-Québec, de Services Québec, de la Société d'habitation du Québec et de la Sûreté du Québec. Le mandat premier du comité est d'assurer la continuité de la planification gouvernementale pour faire face à ce risque, en cohérence avec le *Plan national de sécurité civile*. À cette fin, le comité pourra notamment recueillir les besoins des divers intervenants, les analyser et proposer des pistes de solution dans une perspective de développement continu. De plus, ce comité sera mis à contribution dans la démarche de mise en œuvre du Cadre de prévention des risques naturels majeurs.

Information :

M^{me} Ève Deshaies
Ministère de la Sécurité publique
418 646-6186 ou 1 866 702-9214 (sans frais)
eve.deshaies@msp.gouv.qc.ca



S'OUTILLER POUR MIEUX GÉRER LES CRUES

Des organismes spécialisés à votre service

Par Karine Lemaire

Parmi les organisations spécialisées en gestion des inondations, la Garde côtière canadienne, Hydro-Météo et le Centre d'expertise hydrique du Québec peuvent répondre à vos besoins en période de crues.

La Garde côtière canadienne

La Garde côtière canadienne et le Centre des opérations gouvernementales du ministère de la Sécurité publique travaillent conjointement pour déterminer dans quel ordre seront réalisés les travaux de déglacement aux embouchures de diverses rivières québécoises. La priorité s'établit en fonction des niveaux d'eau et des impacts appréhendés par les crues printanières. Notons que les opérations de la garde côtière se limitent aux embouchures des rivières, car les rivières sont de juridiction provinciale. « En période de crues, une conférence téléphonique se tient une fois par jour entre la garde côtière et le centre des opérations pour, notamment, nous assurer que le niveau d'eau est assez haut pour déployer nos aéroglisseurs sur les rivières », explique le surintendant au déglacement et au contrôle des inondations pour la garde côtière au Québec, M. Steven Neatt. Par exemple, certains cours d'eau de Joliette, de Yamaska et des Mille-Îles bénéficient régulièrement des services de la garde côtière. Les MRC et les municipalités qui souhaitent obtenir leurs services doivent s'adresser aux directions régionales de la sécurité civile ou au centre des opérations. Le secteur couvert par la garde côtière est principalement le fleuve et le golfe Saint-Laurent, là où, entre autres, elle effectue des observations par hélicoptère deux fois par jour, de la mi-décembre à la fin mars. « Nous surveillons divers éléments : le type et l'épaisseur de glace, le débit et le niveau d'eau ainsi que les estacades qui retiennent les couverts de glace. Pour recueillir les données, nous utilisons les patrouilles des glaces et l'image radar satellite », ajoute M. Neatt. L'information compilée par la garde côtière au Québec est accessible dans son site Internet, à l'adresse www.marinfo.gc.ca. On y trouve la carte des glaces du fleuve Saint-Laurent, des images satellites et des vidéos. Tout intervenant en sécurité civile peut consulter ce site pour connaître l'état d'avancement des travaux de déglacement du fleuve dans sa région et prévoir les répercussions sur les cours d'eau qui le concernent.

Information :

Garde côtière canadienne – Région de Québec
M. Steven Neatt
www.marinfo.gc.ca
418-648-5620

Hydro-Météo

La firme Hydro-Météo offre un service complet de prévision de crues, d'analyse de couverts de glace, avec ou sans embâcles, et de consultation lors de situations problématiques. « Pour faciliter l'écoulement des glaces, il nous arrive par exemple d'enlever des arbres qui entravent une rivière à la suite d'un glissement de terrain », précise le directeur d'Hydro-Météo, M. Pierre Corbin. Une technique toute spéciale a aussi été mise au point par la firme : l'affaiblissement préventif des couverts de glace par forage. Elle consiste à affaiblir le couvert de glace grâce à des milliers de trous. « Le processus

d'érosion s'échelonne sur un mois et permet au courant d'amincir la glace à l'aide des nombreux trous qui, une fois détériorés, forment des entonnoirs inversés », explique-t-il. Notons qu'entre 75 000 et 100 000 trous de glace sont réalisés chaque année sur plusieurs cours d'eau du Québec au début du mois de mars. Pour prévoir les crues et les débâcles, de même que leur intensité, Hydro-Météo observe plusieurs paramètres : l'épaisseur, la dureté et la structure des glaces, le frasil, la neige au sol et son équivalence en eau, etc. « La reconnaissance aérienne nous permet aussi de tracer un portrait des couverts de glace et de détecter rapidement la formation d'embâcles », ajoute M. Corbin. Les données, les résultats et les prévisions d'Hydro-Météo sont diffusés dans son site Internet, à l'adresse www.hydrometeo.net. Les municipalités clientes reçoivent également de l'information par courriel et par télécopieur.

Information :

Hydro-Météo,
M. Pierre Corbin
www.hydrometeo.net
450 755-4635

Le Centre d'expertise hydrique du Québec

Le Centre d'expertise hydrique du Québec est une agence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission de gérer le régime hydrique du Québec avec une préoccupation de sécurité, d'équité et de développement durable. Le centre réunit, traite et analyse les données sur les niveaux et les débits des cours d'eau à partir de quelque 250 stations hydrométriques. Les données, transmises par lien téléphonique ou par satellite, se trouvent dans son site Internet, à l'adresse www.cehq.gouv.qc.ca. « Les municipalités peuvent faire appel à nous pour déterminer des cotes de crues, produire une cartographie des zones inondables en eau libre ou modéliser un tronçon de rivière », explique le directeur de l'expertise et de la gestion des barrages publics au centre d'expertise hydrique, M. Pierre Aubé. Soulignons toutefois que les municipalités doivent en assumer les frais. Le centre fournit aussi des services spécialisés au ministère de la Sécurité publique, comme l'expertise-conseil lors de situations d'urgence liées aux embâcles et l'opération du système de prévision de fonte de neige et du ruissellement printanier. En effet, du début de mars jusqu'à la fin de la crue printanière, le centre d'expertise hydrique produit des estimations quotidiennes des quantités d'eau provenant de la fonte des neiges et de la pluie, appelées aussi les apports verticaux. Cet outil pertinent permet de déceler les risques d'augmentation des débits et des niveaux des cours d'eau. Finalement, le Centre exploite environ 800 barrages publics et assure la gestion de plusieurs d'entre eux. Il détermine et exécute les manœuvres nécessaires à la régularisation des débits et au maintien des niveaux d'eau.

Information :

Centre d'expertise hydrique du Québec
M. Pierre Aubé, directeur de l'expertise et de la gestion des barrages publics
418 521-3866, poste 4999
pierre.aube@mddep.gouv.qc.ca
www.cehq.gouv.qc.ca



En région

Ville de Thetford Mines

Les avantages d'un plan de mesures d'urgence informatisé

Par Karine Lemaire

Un logiciel intégrant le plan municipal de mesures d'urgence de la Ville de Thetford Mines permet une mise à jour constante et facilite la recherche d'information en situation d'urgence.

En effet, depuis l'été 2006, la Ville peut compter sur un logiciel qui intègre toute l'information nécessaire pour gérer un sinistre majeur. Son plan municipal de mesures d'urgence est dorénavant informatisé! Notons que c'est le directeur du Service de la sûreté municipale, M. François Gagnon, qui a orienté l'élaboration du plan vers cette technologie. « Nous avons d'abord eu le mandat de mettre à jour la version papier de notre plan municipal de mesures d'urgence. L'informatique semblait un moyen idéal pour simplifier au minimum le plan existant. Nous avons donc engagé un programmeur analyste pour concevoir un logiciel répondant à nos besoins », explique le chef aux opérations du Service de sécurité incendie de Thetford Mines, M. Léon Bisson, aussi chargé de superviser le projet. Le principal objectif de la Ville consistait à garder le plan à jour et à pouvoir le modifier rapidement.

De nouvelles fonctionnalités

Le plan informatisé contient des bases de données et des documents de format Word. Les documents indispensables de la version papier s'y trouvent. La version informatisée rend dorénavant possibles la saisie et la transmission de différents documents au ministère de la Sécurité publique, notamment les mises à jour du plan. Il est également possible d'envoyer, par courrier électronique, un décret d'état d'urgence local à la Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik ou encore d'aviser la Croix-Rouge et de demander son soutien. Autre nouveauté : le plan informatisé contient une carte de la Ville qui peut être visualisée à différentes échelles, pour un secteur précis. « Nous pouvons visualiser la localisation des cours d'eau, des plans d'eau, des artères de circulation, des zones vertes ou des parcs industriels. Cette fonction intéressante nous permet, entre autres, d'établir les périmètres de sécurité ou d'évacuation », souligne M. Bisson.

Quelques sections du plan informatisé

- Intervention opérationnelle
- Liste des intervenants
- Processus général de déclenchement d'alerte
- Ressources et équipements
- Bottin général
- Carte de la ville
- Documents à télécharger
- Administration du site

Par exemple, la section *Intervention opérationnelle* fournit notamment de l'information sur la procédure d'alerte, les coordonnées des différents centres de coordination ainsi que des détails sur les dix scénarios de sinistre prévus au plan. Le bottin général présente,

quant à lui, les coordonnées des ministères et organismes ainsi que des ressources humaines et matérielles. C'est dans cette section que se fait la mise à jour des différentes personnes-ressources. « On peut modifier les coordonnées, en ajouter ou en supprimer. Il suffit de modifier les coordonnées d'une personne une seule fois pour que le changement soit appliqué au document en entier. La mise à jour est donc facile à faire », explique M. Bisson.



Photo : Steve Langway, SSI de Thetford Mines

Un ordinateur portable permet d'avoir accès au plan municipal de mesures d'urgence en tout temps et en tout lieu.

Accessible par portable

Le plan informatisé est accessible dans le réseau intranet de la Ville de Thetford Mines. De plus, chaque directeur de services d'urgence et responsable de division possède le logiciel sur une clé USB (un petit périphérique de stockage de données) et a un ordinateur portable pour y accéder en tout temps et en tout lieu. « En situation d'urgence, ils peuvent accéder rapidement à des données spécifiques au type de sinistre auquel ils font face. Ils ont dorénavant accès à un document moins volumineux. Ils peuvent ainsi intervenir plus vite », précise le coordonnateur des mesures d'urgence et directeur général de la Ville, M. Yvan Faucher.

D'ici deux ans, la Ville prévoit utiliser le système de communications sans fil qu'elle met en place pour son Service de la sûreté municipale. Ainsi, les ondes transigeront sur un réseau IP sans fil haute vitesse (900 MHz). Les responsables du plan de mesures d'urgence pourront alors accéder directement aux diverses banques de données de la Ville. « Par exemple, lors d'un incendie, le directeur du Service de sécurité incendie pourra obtenir l'information concernant les infrastructures municipales ainsi que les divers plans générés par la géomatique déjà implantée à la Ville », conclut M. Faucher.

Information :

M^{me} Bianka Tardif, agente aux communications, Ville de Thetford Mines
418 335-2981, poste 291



En région

Rupture de barrages sur la rivière du Lièvre *Travailler ensemble à une problématique commune*

Par Karine Lemaire

Une cinquantaine d'intervenants provenant de deux régions travaillent ensemble pour planifier adéquatement leurs interventions advenant une rupture en cascade de barrages du bassin de la rivière du Lièvre. Une occasion de partenariat rêvée entre les municipalités, les ministères et organismes ainsi que les gestionnaires de barrages, trois types d'acteurs qui ont rarement eu l'occasion de travailler ensemble.

Rappelons d'abord que cette initiative a raflé un Mérite dans la catégorie *Prévention et préparation* lors du Mérite québécois en sécurité civile 2006 organisé par le ministère de la Sécurité publique. Le Ministère reconnaissait alors l'initiative, la concertation et le dynamisme démontrés dans la planification et la réalisation d'un plan d'intervention en cas de rupture de barrages sur la rivière du Lièvre.

L'opération a débuté en 1998, dans la région des Laurentides, alors que la Direction régionale de la sécurité civile de Montréal, Laval, Laurentides et Lanaudière était la première à prendre connaissance de l'étude d'onde de submersion de la rivière du Lièvre en cas de rupture de barrages. « À cette époque-là, il y avait peu de collaboration entre les régions et nous nous sommes vite rendu compte que la région de l'Outaouais devait se joindre à nous, puisque plusieurs barrages sont présents sur son territoire et que les municipalités de cette région sont également exposées au risque », explique un des conseillers en sécurité civile de la direction régionale initiatrice du projet, M. Michel St-Pierre.

Une collaboration est née

En 2001, la région de l'Outaouais s'est intégrée à la démarche de planification amorcée dans la région des Laurentides. « Nous nous sommes inspirés des travaux amorcés dans les Laurentides, notamment pour mettre en place les deux comités permanents nécessaires pour réaliser le travail dans notre région », souligne le conseiller en sécurité civile porteur du dossier à la Direction régionale de la sécurité civile de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, M. Louis Bétournay. D'ailleurs, un an plus tard, les comités regroupant les ministères et les organismes de chacune des régions ont fusionné. « Plusieurs ministères et organismes couvraient les deux secteurs. La gestion était complexe », ajoute M. St-Pierre.

Précisons que la démarche de planification des interventions en cas de rupture des barrages de la rivière du Lièvre regroupe les ministères et organismes, les municipalités et les gestionnaires de barrages des deux régions. Au fil du temps, deux sous-comités de travail ont été mis sur pied en fonction des besoins : l'un traitant des procédés d'alerte et l'autre de la communication du risque à la population.

Un bel exercice de concertation

Au total, une cinquantaine de personnes travaillant dans une dizaine de ministères et organismes, dix-sept municipalités, trois MRC et deux commissions scolaires, de même que quatre gestionnaires de

barrages participent aux rencontres. « Ce n'est pas toujours évident, car l'exercice concerne beaucoup de joueurs. Malgré tout, les gens sont ravis de se retrouver aux rencontres. Ils y croient, font leurs devoirs et s'attendent à des résultats. Le tout se fait dans la camaraderie, ce qui est très positif. Le projet a pris un élan surprenant », se réjouit M. Bétournay. D'ailleurs, ce qui captive l'intérêt des intervenants, ce sont les actions concrètes réalisées tous les ans depuis 2002. « J'ai toujours senti que les intervenants prenaient ce travail de planification au sérieux et que le résultat serait bénéfique pour nos citoyens. Le dossier progresse. Nous sommes donc encouragés et motivés à poursuivre le travail amorcé », raconte le responsable de la sécurité civile pour la Ville de Gatineau, M. Jacques Rathwell.



Photo : André Bernier

Sur la photo, les trois conseillers en sécurité civile du ministère de la Sécurité publique sont accompagnés de représentants des ministères et organismes des deux régions participantes.

Les intervenants devaient se rallier pour entreprendre cette démarche qui aurait été lourde à amorcer chacun de son côté. « C'est plus facile et sécurisant de travailler ensemble sur cette problématique », confirme M. Rathwell. En tant que catalyseur et coordonnateur de cette démarche, le Ministère accompagne les municipalités et les conseille dans la préparation d'un plan particulier de mesures d'urgence en cas de rupture de barrages. C'est aussi l'occasion, pour les deux directions régionales du Ministère, d'expérimenter à l'échelle municipale le concept de « mission » élaboré dans le *Plan national de sécurité civile*. Cette notion, de plus en plus intégrée aux plans de mesures d'urgence des grandes municipalités, colle très bien à la démarche entreprise par les deux régions. « Chaque intervenant, ministère, organisme ou service municipal a une mission à remplir et des interventions précises à réaliser en cas de rupture de barrages. Nous les avons définies ensemble », explique M. Bétournay.

Une occasion de partage

Les intervenants sont conscients de la chance qu'ils ont de se réunir autour d'une même table pour travailler ensemble à régler





un problème commun. « Les échanges sont francs. Les intervenants partagent de l'information et des idées. De belles collaborations émergent de ces rencontres. Même des protocoles d'entente pour partager un centre de coordination ou un lieu d'hébergement ont vu le jour à la suite de celles-ci », raconte M. Rathwell. Pour sa part, la Ville de Gatineau a rendu accessible le plan d'intervention particulier qu'elle a élaboré en 2002 afin que les autres municipalités puissent s'en inspirer. « Avoir un modèle facilite toujours le travail. De plus, nous avons partagé avec les autres municipalités notre ouverture à accueillir leurs résidents dans un de nos centres d'hébergement temporaire », dit-il.

Les intervenants ont aussi l'occasion d'établir une nouvelle complicité ou, tout simplement, de faire connaissance. L'exercice a, entre autres, permis à la Ville de Gatineau de connaître le rôle et les outils dont dispose le Centre d'expertise hydrique du Québec. « Nous avons aussi rencontré les propriétaires de barrages privés qui nous ont présenté leur plan de mesures d'urgence. La Ville a tissé des liens avec tous les intervenants, liens qui lui seront sûrement utiles pour d'autres planifications en cas de sinistre », souligne M. Rathwell.

Selon une conseillère en communication de Services Québec – Outaouais, M^{me} Sophie Jacob, le partage des connaissances est sans contredit un très grand avantage de ce type de comité. « Nous avons, d'une part, la chance d'élargir notre cercle de personnes-ressources. D'autre part, le partage des responsabilités permet au comité d'accomplir plus d'actions en moins de temps. C'est un très beau projet », dit celle qui participe activement au sous-comité sur la communication du risque à la population.

Une démarche en six étapes

Malgré le nombre élevé d'intervenants rattachés au dossier, les trois conseillers en sécurité civile du Ministère chargés du dossier arrivent à garder le cap en se rencontrant quand le besoin se fait sentir. Ils peuvent alors recentrer les objectifs du groupe en fonction du document d'origine. « Nous nous référons toujours à la démarche de base. Autrement, on s'y perd facilement. Nous devons également éviter de déroger au scénario retenu », explique M. Béturnay.

Les six étapes

1. Implanter des mesures de gestion du risque et élaborer des plans de mesures d'urgence pour les barrages.
2. Analyser les résultats de l'étude de submersion et évaluer les impacts pour chaque intervenant.
3. Prévoir les mesures à prendre par chaque intervenant en fonction des dommages inventoriés.
4. Harmoniser les plans entre les municipalités et les intervenants.
5. Communiquer le risque à la population.
6. Réaliser un programme d'exercices et améliorer le plan.

Deux exercices sont prévus. Le premier, en novembre 2006, a permis de tester les protocoles d'alerte récemment mis au point avec les quatre centres d'appels d'urgence 9-1-1 desser-

vant les dix-sept municipalités des territoires concernés. Le deuxième exercice devrait, quant à lui, se dérouler en 2007. Il prendra soit la forme d'une discussion de groupe, soit celle d'un exercice de table. « Ces exercices sont des composantes du programme d'exercices, dernière étape du processus de planification. Les municipalités ainsi que les ministères et organismes seront mis à contribution », précise un des conseillers en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile de Montréal, Laval, Laurentides et Lanaudière, M. Jean Beaudette.

La campagne de communication du risque à la population est, quant à elle, prévue pour le printemps 2007. Les directions régionales de Services Québec des Laurentides et de l'Outaouais ont le mandat de préparer cette campagne. En plus de deux conférences de presse, Services Québec a prévu l'envoi massif, dans les communautés à risque, d'un dépliant général sur les barrages et leur gestion, une présentation PowerPoint et des activités « portes ouvertes » sur les sites de certains barrages. Rappelons que cette campagne bénéficiera de l'aide financière du Programme conjoint de protection civile du gouvernement fédéral, dont le Ministère assure la gestion et la coordination au Québec. « Services Québec offre ses services-conseils en communication aux deux régions dans ce dossier et demeure prêt à intervenir s'il advenait une rupture de barrages », assure M^{me} Jacob de Services Québec – Outaouais.

De son côté, le ministère des Transports du Québec, après avoir évalué les impacts sur ses infrastructures de transport et avoir déterminé les mesures d'intervention, a conçu une carte globale d'évacuation aux fins de planification. Les données relatives à cet outil de planification seront diffusées au verso des dix-sept gabarits servant à produire les dépliants qui seront distribués dans les municipalités concernées au cours de la campagne de communication. « Dans le but de répondre au besoin spécifique de la rupture de barrages sur la rivière du Lièvre, le ministère des Transports a élaboré un panneau de signalisation intitulé *Route d'évacuation*. Il s'agit d'une première au Québec. Ce dernier fait d'ailleurs l'objet d'un projet de normalisation qui précisera les critères d'utilisation pour diverses situations d'urgence », explique le répondant régional en sécurité civile pour le Ministère, M. Guy Tremblay.



Une fois les six étapes complétées, le travail continuera. « Il faudra maintenir à jour notre planification, organiser d'autres campagnes de communication du risque à la population et d'autres exercices pratiques », souligne M. Béturnay.

Selon lui, cette planification représente un pas immense pour la sécurité civile. « Nous en sommes fiers, d'autant plus que le projet reflète bien les notions de la *Loi sur la sécurité civile* et qu'il nous permet de mettre en application le concept de mission proposé par le *Plan national de sécurité civile* », indique M. Béturnay. « Cette belle expérience permet également à deux directions régionales de sécurité civile de travailler ensemble et d'échanger de l'information sur différents dossiers », conclut M. St-Pierre.

Information :

Michel St-Pierre, 450 569-7565, michel.st-pierre@msp.gouv.qc.ca
Jean Beaudette, 514 873-4594, jean.beaudette@msp.gouv.qc.ca
Louis Béturnay, 819 772-3029, louis.betournay@msp.gouv.qc.ca



En région

Grâce à un partenariat impressionnant

Simulation d'un attentat terroriste à Laval

Par Jean Beaudette

Les autorités responsables de la sécurité civile de la Ville de Laval ont participé à l'exercice *SynchroniCité* en novembre dernier à Laval. Cette simulation consistait en un attentat terroriste contre le métro de Laval.

Cet exercice d'envergure, dont la préparation a nécessité près d'une année de planification, a mobilisé plus de 475 personnes. En effet, plusieurs partenaires ont participé à la simulation : des policiers, des pompiers, des agents de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie royale du Canada, des comédiens (blessés, journalistes et autres), des bénévoles des mesures d'urgence de Laval, des ambulanciers ainsi que des représentants de quatorze services ou organismes publics, dont des partenaires de l'Organisation régionale de sécurité civile de Laval. « Dès le début de la planification de l'exercice, tous les partenaires y ont participé, notamment en collaborant à sa mise en place et à la création du scénario. Le scénario a donc évolué pour comprendre l'ensemble des idées amenées par les collaborateurs », se réjouit l'inspecteur-chef au Service de protection des citoyens de la Ville de Laval — Sécurité civile et mesures d'urgence, M. François Légaré.



Photo : Audiosoft

Les éléments évalués au cours de l'exercice

- La capacité réelle des premiers intervenants
- Le recours aux divers centres de gestion : centre de coordination, poste de commandement, etc.
- La cohésion entre les différentes missions de la Ville de Laval
- La synergie avec les organismes externes
- L'efficacité et la continuité des opérations régulières
- Les différents équipements soutenant l'intervention

Un scénario en trois volets

Le scénario mettait en scène trois situations problématiques. D'abord, à cause de l'explosion d'une rame de métro entre les stations Cartier et Concorde, des passagers et des blessés ont été évacués par un puits de secours situé 40 mètres sous terre. Ensuite, la découverte d'un véhicule garé à la station de métro Cartier et contenant deux barils d'une matière explosive (nitrate d'ammonium) a forcé l'évacuation de la population et des établissements publics dans un rayon de 800 mètres. La centrale d'appels d'urgence 9-1-1 et l'usine de filtration ont notamment été évacuées. Les terroristes, armés de mitraillettes, ont finalement été neutralisés dans la station de métro Montmorency.

Rappelons que l'exercice *SynchroniCité* a bénéficié d'un financement du gouvernement fédéral en vertu du Programme conjoint de protection civile, administré et coordonné, au Québec, par le ministère de la Sécurité publique.

Le rapport général de l'exercice sera disponible sous peu.

Information :

François Légaré, inspecteur-chef
Protection des citoyens de Laval, Sécurité civile et mesures d'urgence
450 978-6888, poste 5601, f.legare@ville.laval.qc.ca



Formation

Agrément des activités de formation en sécurité civile Les premiers certificats seront bientôt délivrés

Par Louis Vallée

Le comité d'agrément des activités de formation en sécurité civile a évalué les 103 demandes reçues de la part de 19 fournisseurs et a remis ses recommandations au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques P. Dupuis. Ce dernier rendra sa décision finale et délivrera les premiers certificats sous peu. Les activités de formation en sécurité civile qui seront agréées répondront à des critères qui concernent notamment la pertinence et la cohérence de la formation, en plus d'être conformes aux politiques et aux orientations du Ministère. La liste des activités de formation agréées en sécurité civile pourra être consultée sous peu dans le site Internet du Ministère.

Information :

www.msp.gouv.qc.ca/secivile, rubrique *Formation*



Sur le terrain

Symposium du Réseau canadien d'étude des risques et dangers *Une rencontre riche de diversité et un succès*

Par Line Lapointe

Du 11 au 13 octobre dernier se tenait à l'Université du Québec à Montréal le 3^e Symposium du Réseau canadien d'étude des risques et dangers. Sous le thème *Un partenariat dynamique en gestion de risques : vers des pratiques exemplaires*, le symposium a réuni près de 250 chercheurs et praticiens du Canada et de l'étranger. Ce fut l'occasion d'échanger sur les pratiques exemplaires de réduction des risques et de gestion des catastrophes d'origine naturelle ou anthropique et de partager des expériences dans ce domaine. De nombreux conférenciers internationaux étaient présents. Le sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique, M. Michel C. Doré, a ouvert le symposium en compagnie du vice-recteur à la recherche et à la création de l'Université du Québec à Montréal, M. Michel Jébrak. Cinq employés du Ministère, MM. Éric Houde, Denis Landry et Donald Fortin ainsi que Mmes Chantal Bilodeau et Ève Deshaies, ont prononcé des conférences à cette occasion. Ils ont entre autres entretenu les participants de la gestion concertée des risques associés aux glissements de terrain dans les sols argileux au Québec et des outils novateurs de gestion de l'information lors des opérations de sécurité civile. D'autres conférences ont été présentées, notamment par le ministère des Transports du Québec, la Croix-Rouge canadienne – Division du Québec et le consortium Ouranos. Rappelons que ce symposium a été organisé par le département de géographie de l'Université, en partenariat avec le Ministère.



Photo : Line Lapointe, MSP

Deux des conférenciers du Ministère, M^{me} Chantal Bilodeau et le sous-ministre associé, M. Michel C. Doré.

Information :

Présentations des conférences
www.geo.uqam.ca/crhnet2006



Colloque régional sur la sécurité civile – Côte-Nord *Une première édition fort appréciée*

Par Martine Lapierre

La Direction régionale de la sécurité civile du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord du ministère de la Sécurité publique a réuni plus de 185 participants lors de la première édition du Colloque régional sur la sécurité civile dans la région de la Côte-Nord. Cet événement, qui a eu lieu les 19 et 20 septembre dernier, à Baie-Comeau, a permis aux participants de partager leurs connaissances sur les meilleures pratiques en gestion du risque et en gestion de crise. Ils ont pu créer des partenariats avec les différents acteurs municipaux et gouvernementaux en sécurité civile. Sous le thème *Agir pour réagir*, le colloque a donné la parole au sous-ministre associé, M. Michel C. Doré, ainsi qu'à plusieurs employés du Ministère : MM. Éric Houde, Réal Delisle, Gilles Soucy, François Morneau, Sylvain Tremblay, Denis Landry ainsi que M^{me} Monique Nadeau. D'autres organisations ont présenté des conférences, dont le consortium Ouranos et l'Agence de santé et de services sociaux de la Côte-Nord. Soulignons le dynamisme du personnel de la Direction régionale de la sécurité civile du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord qui a consacré beaucoup d'efforts à organiser ce colloque régional. Les intervenants de la Côte-Nord en ont profité pour s'informer des récents développements en sécurité civile.

Information :

www.cotenord.gouv.qc.ca, sous l'icône *Colloque sécurité civile Côte-Nord 2006*

Photo : Sûreté du Québec





Sur le terrain

Mérite québécois de la sécurité civile 2007 *Neuf candidats récompensés*



Par Benoît Matte

Neuf lauréats ont reçu un Mérite ou une Mention d'honneur lors du 11^e Mérite québécois de la sécurité civile. La cérémonie a eu lieu le 20 février dernier, à l'occasion du Colloque sur la sécurité civile.

Voici la liste des lauréats pour l'année 2007 ainsi qu'un bref aperçu de leurs réalisations.

Les lauréats 2007

Catégorie Prévention et préparation

Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire

Mérite

Achat d'une station-service menacée de fermeture et transformation de celle-ci en caserne de pompiers et en poste de distribution d'essence afin de prévenir l'entreposage d'essence chez les citoyens et d'augmenter leur protection.

Ville de Sept-Îles

Mérite

Réalisation d'études techniques et d'opportunité sur les scénarios d'atténuation des risques littoraux.

Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs

Mérite

Réalisation du *Guide de gestion des risques d'accidents industriels majeurs à l'intention des municipalités et de l'industrie*.

Municipalité de Cantley

Mention d'honneur

Exercice de simulation de sinistre « Cantlex 2006 » pour vérifier, entre autres, les mesures de son plan d'urgence en plus de valider et de renforcer les protocoles avec ses partenaires.

Service de protection des citoyens de la Ville de Laval - Sécurité civile et mesures d'urgence

Mention d'honneur

Exercice « Synchronicité » simulant trois attaques terroristes dans le métro afin de vérifier la capacité de mobilisation et d'intervention des services d'urgence et des autres organismes concernés.

Stablex Canada inc. et partenaires

Mention d'honneur

Premier exercice conjoint entre Stablex, la Ville de Blainville et d'autres partenaires pour arrimer et améliorer les mesures d'urgence.

Catégorie Intervention et rétablissement

Ville de L'Assomption

Mérite

Pour la qualité des actions accomplies par le groupe de coordination du centre stratégique municipal lors du gigantesque carambolage survenu le 17 février 2006 sur l'autoroute 40 Ouest.

Ville de Boisbriand

Mention d'honneur

Efficacité de l'intervention de la Ville ainsi que de ses partenaires locaux et régionaux lors de l'incendie majeur du 15 août 2006 à la compagnie Les Revêtements Polyval.

Catégorie Formation et communication

Comité industriel en sécurité de LaSalle

Mention d'honneur

Participation à la réalisation de la campagne de communication des risques industriels de l'arrondissement de LaSalle visant à informer la population sur ces risques, à les prévenir et à minimiser leurs effets.

Félicitations aux lauréats

Rappelons que le Mérite québécois de la sécurité civile vise à reconnaître les personnes, les municipalités, les organismes et les entreprises qui, grâce à leurs réalisations remarquables dans les différentes catégories, contribuent à mieux protéger les personnes et les biens contre les sinistres.

Information :

Liste des lauréats

www.msp.gouv.qc.ca/secivile, rubrique *Mérite québécois de la sécurité civile*



Sur le terrain

Colloque régional Capitale-Nationale
et Chaudière-Appalaches

Une belle occasion de partage



Photos : Claude Trudel

Par Claude Lebel

Les régions administratives de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches ont tenu leur premier colloque régional le 29 novembre dernier, sous le thème *La planification des mesures d'urgence : une responsabilité partagée*. Plus de 240 personnes de 84 municipalités et de 8 MRC y ont participé. Les membres du comité organisateur, qui provenaient du ministère de la Sécurité publique, de la Sûreté du Québec, du ministère des Affaires municipales et des Régions, du ministère des Transports et d'Hydro-Québec, ont uni leurs efforts pour élaborer une programmation répondant aux besoins des municipalités. Le colloque a donc été un moment privilégié pour échanger sur divers sujets tels que les inondations, la gestion par bassins versants, les mouvements de sol, les relations entre les municipalités et Hydro-Québec, le pouvoir des municipalités et la fermeture de routes. Pour leur part, la directrice générale de la Ville de Disraeli, M^{me} Francyne Gagné, et le directeur général de la Ville de Montmagny, M. Bernard Létourneau, ont présenté leur plan de mesures d'urgence aux participants. Par ce colloque, les organisateurs visaient à améliorer le processus d'alerte, à sensibiliser les intervenants en mesures d'urgence à certains risques présents dans les deux régions et à établir un réseau de partenaires (municipalités/ministères) pour réagir de façon concertée aux événements. Le colloque, qui a connu un franc succès, devrait se répéter en octobre prochain.

Information :

Ministère de la Sécurité publique
Hélène Chagnon, directrice
Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale,
de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik
418 643-3244

Résilience

Bulletin d'information en sécurité civile du ministère
de la Sécurité publique
Volume 2, numéro 1, Hiver – Printemps 2007
Tirage : 5 000 exemplaires

Accessible en version électronique :
www.msp.gouv.qc.ca/secivile, rubrique *Publications*

Résilience est publié par le Service de la formation
et de l'éducation de la Direction générale
de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

Tout article de **Résilience** peut être reproduit à condition d'en
mentionner la source. La reproduction à des fins commerciales
doit être autorisée par le ministère de la Sécurité publique.

Résilience

Ministère de la Sécurité publique
Direction du développement
2525, boul. Laurier, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

resilience@msp.gouv.qc.ca
(418) 646-5675 ou 1 866 702-9214

Éditrice
Louise Bisson

Rédactrice en chef
Karine Lemaire

Rédacteurs

Jean Beaudette, Ève Deshaies, Martine Lapierre, Line Lapointe,
Benoît Matte, Claude Lebel, Louis Vallée, Jean-Marc Neault,
Francine Belleau et Érik Racine (MSP), Richard Chabot (Hydro-Québec).

Collaborateurs

Jean Beaudette, Louis Bétournay, Ève Deshaies, Hélène Chagnon,
Éric Houde, Linda Fortin, Marc Lavallée, Mario Leroux, François Morneau,
Hélène Roy, Martin Simard, Michel St-Pierre, Steve Boivin, Sylvie Mathurin
Jean-Pierre Tremblay, Sylvain Tremblay, Jacques Viger (MSP), Guy Tremblay
(MTQ), Jean-Paul Renaud et François Légaré (ASCQ), Alain Dupré
(Ville de Terrebonne), Stéphane Renaud (SSI Ville de Sainte-Catherine),
Patrice Boileau (Ville de Beaconsfield), Steven Neatt (Garde côtière
canadienne – Région de Québec), Pierre Corbin (Hydro-Météo), Pierre Aubé
et Taoufik Sassi (Centre d'expertise hydrique du Québec), Sophie Jacob
(Services Québec – Outaouais), Jacques Rathwell (Ville de Gatineau),
Léon Bisson (SSI de Thetford Mines), Bianca Tardif et Yvan Faucher
(Ville de Thetford Mines), Danielle Joyal (FQM), Valérie Eme (MMQ),
Roger Cyr, Louis-Paul Gervais et Magali Nardoza (Hydro-Québec).

Photo de la page couverture

Photo : Jean-Pierre Tremblay

Sur la photo : Le niveau d'eau de la rivière L'Assomption atteint un niveau
jamais vu en avril 2005. Les répercussions se font sentir même à 1 km de là,
au Domaine Gagnon, situé dans la municipalité de Saint-Félix-de-Valois
dans la région de Lanaudière.

Révision linguistique

Joane Marquis et Josée Roy, Direction des communications

Graphisme : AlainShé

Impression : Les Ateliers de l'Établissement de détention de Québec

Distribution : Les Ateliers d'Elle

Ce bulletin a été produit, en partie, grâce à une contribution financière du
Programme conjoint de protection civile du ministère de la Sécurité publique
et de la Protection civile du Canada.

© Ministère de la Sécurité publique

ISSN : 1718-407X

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2007



En vrac

Mérite MMQ en gestion de risques

Trois municipalités récompensées pour leur initiative de prévention

(B. M.) La cérémonie de remise des prix de la première édition du Mérite MMQ en gestion de risques a eu lieu en septembre dernier, lors du congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités.

À cette occasion, les Mérites ont été décernés à trois municipalités membres de La Mutuelle des municipalités du Québec qui se sont distinguées par leurs activités préventives mises en œuvre pour éviter les accidents ou les sinistres ou pour en réduire les conséquences.



Photo : François Nadeau, FQM

Ici, le chef de la direction de la MMQ, M. Gérard Marinovich, remet le premier prix au conseiller du Village de Val-David, M. Lucien Lauzon.

Mérite de 10 000 \$ -

Village de Val-David et Municipalité de Val-Morin

Ces deux municipalités ont appliqué des mesures pour rendre plus sécuritaire la pratique des sports dans le Parc régional Dufresne. Ces mesures sont les suivantes : l'amélioration de la signalisation sur les pistes et les sentiers, l'adoption de la réglementation prescrite par diverses fédérations sportives et le déploiement d'équipes permanentes de secourisme et de sauvetage.

Mérite de 5 000 \$ -

Municipalité de Saint-Prime

Le plan d'action mis en œuvre par cette municipalité vise à améliorer la signalisation sur les chantiers routiers et la sécurité du personnel affecté aux travaux publics.

Mérite de 2 500 \$ -

Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire

Cette municipalité a cru bon de revitaliser son service de sécurité incendie, notamment par le recrutement et la formation de six nouveaux pompiers volontaires et par l'acquisition d'une autopompe, d'une piscine pour le camion-citerne, d'appareils respiratoires et d'une unité d'urgence.

Félicitations à ces municipalités!

Information :

Téléphone : 514 722-1402

www.fqm.ca, rubrique Services, section Services professionnels

Pannes d'électricité - Planification de la sécurité civile à l'échelle municipale

Un nouveau guide pour les municipalités

Par Benoît Matte

Grâce au guide *Pannes d'électricité - Planification de la sécurité civile à l'échelle municipale*, les municipalités pourront intervenir plus efficacement dans une telle situation.

Les municipalités y trouveront également de l'information pour faciliter leurs communications avec Hydro-Québec durant les pannes et autres situations d'urgence. De plus, elles pourront prendre connaissance des consignes générales à donner à la population au sujet de la sécurité électrique. Les autorités municipales peuvent se servir du document pour atténuer les inconvénients liés aux pannes d'électricité de longue durée et pour améliorer leurs échanges avec Hydro-Québec en cas d'urgence.

Rappelons que cette publication d'information et de planification est une réalisation conjointe de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec et d'Hydro-Québec.

Information :

Fédération québécoise des municipalités

www.fqm.ca, sous la rubrique À découvrir

Union des municipalités du Québec

www.umq.qc.ca, sous la rubrique Publications, dans la section Autres publications.



Photo : HQ